



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Inondations

Question au Gouvernement n° 2060

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Comme vous le savez, monsieur le ministre de l'intérieur, des pluies diluviennes sont tombées ces jours derniers sur le département de l'Aude, causant de nombreux ravages dans certaines zones, notamment dans les hauts cantons et l'ouest audois. Cependant c'est sur le littoral que les dégâts ont été les plus considérables. La crue de l'Aude et celle de ses affluents, la Cesse et l'Orbieu, a submergé, depuis samedi, une très vaste zone.

En raison de l'ampleur de cette crue exceptionnelle, telle que l'on n'en voit une que tous les cinquante ans, la superficie inondée est très vaste et ces eaux, malgré la décrue entamée ce matin, vont stagner parce que nous sommes dans une zone littorale de très basse altitude.

Les dégâts sont considérables. Des milliers d'hectares sont sous les eaux, anéantissant les cultures céréalières car il y en a, notamment du ble dur, empêchant la préparation des sols pour les semailles de légumes de printemps. Les berges, les digues, les équipements publics - routes, stations d'épuration, stations de pompage des eaux - subissent des dégâts considérables.

J'ai vu des dizaines d'habitations inondées, j'ai vu des commerces et des boutiques d'artisan ravagés; j'ai même vu dans une cave viticole 70 000 bouteilles d'excellent vin des Corbières recouvertes par les eaux boueuses. (Exclamations sur plusieurs bancs.)

Les dégâts sont considérables et peut-être irréparables.

Aussi la déclaration de zone touchée par une catastrophe naturelle est absolument nécessaire, monsieur le ministre, mais elle n'est pas suffisante. Il faut que des mesures exceptionnelles soient prises pour résoudre les situations les plus difficiles.

Enfin, le dossier de l'aménagement de la basse vallée de l'Aude doit être réactif. Il traîne depuis des années. Il est grand temps de le reprendre pour que les riverains cessent de vivre dans une perpétuelle angoisse et de trembler à la moindre pluie.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande, avec mon collègue Daniel Arata, quelles mesures vous allez prendre pour venir en aide aux populations et aux communes sinistrées. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debret, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je vous remercie de me poser cette question. Parce qu'il faut que l'indemnisation des victimes se fasse rapidement et dans les meilleures conditions, j'ai donc demandé à la commission d'indemnisation de se réunir très rapidement; elle le fera le 20 décembre prochain.

C'est une question qui préoccupe aussi M. Arata.

Deuxièmement, les préfets ont d'ores et déjà des moyens pour venir en aide matériellement aux personnes qui ont besoin d'un secours immédiat.

Troisièmement, deux sections de l'unité de sécurité civile de Brignolles sont sur place et font un travail extraordinaire pour porter secours aux victimes.

Quatrièmement, une station d'épuration et de traitement et de distribution de l'eau a été mise en place à Narbonne. Ainsi il peut être répondu aux besoins en eau potable.

Enfin, cinquièmement, l'établissement de soutien logistique de Marseille est sur place...

M. Renaud Muselier. Tres bien !

M. le ministre de l'interieur. ... et a fourni 400 couchages complets aux personnes les plus demunies. Ainsi, s'agissant de l'indemnisation comme des secours immediats, le ministere de l'interieur et les ministeres concernes ont ete sur place d'une tres grande efficacite. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

### Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Alain Madalle.

M. Alain Madalle. Comme vous le savez, monsieur le ministre de l'interieur, des pluies diluviennes sont tombees ces jours derniers sur le departement de l'Aude, causant de nombreux ravages dans certaines zones, notamment dans les hauts cantons et l'ouest audois. Cependant c'est sur le littoral que les degats ont ete les plus considerables. La crue de l'Aude et celle de ses affluents, la Cesse et l'Orbieu, a submerge, depuis samedi, une tres vaste zone.

En raison de l'ampleur de cette crue exceptionnelle, telle que l'on n'en voit une que tous les cinquante ans, la superficie inondee est tres vaste et ces eaux, malgre la decrue entamee ce matin, vont stagner parce que nous sommes dans une zone littorale de tres basse altitude.

Les degats sont considerables. Des milliers d'hectares sont sous les eaux, aneantissant les cultures cerealieres car il y en a, notamment du ble dur, empechant la preparation des sols pour les semailles de legumes de printemps. Les berges, les digues, les equipements publics - routes, stations d'epuration, stations de pompage des eaux - subissent des degats considerables.

J'ai vu des dizaines d'habitations inondees, j'ai vu des commerces et des boutiques d'artisan ravages; j'ai meme vu dans une cave viticole 70 000 bouteilles d'excellent vin des Corbieres recouvertes par les eaux boueuses. (Exclamations sur plusieurs bancs.)

Les degats sont considerables et peut-etre irreparables.

Aussi la declaration de zone touchee par une catastrophe naturelle est absolument necessaire, monsieur le ministre, mais elle n'est pas suffisante. Il faut que des mesures exceptionnelles soient prises pour resoudre les situations les plus difficiles.

Enfin, le dossier de l'amenagement de la basse vallee de l'Aude doit etre reactive. Il traîne depuis des annees. Il est grand temps de le reprendre pour que les riverains cessent de vivre dans une perpetuelle angoisse et de trembler a la moindre pluie.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande, avec mon collegue Daniel Arata, quelles mesures vous allez prendre pour venir en aide aux populations et aux communes sinistrees. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, je vous remercie de me poser cette question. Parce qu'il faut que l'indemnisation des victimes se fasse rapidement et dans les meilleures conditions, j'ai donc demande a la commission d'indemnisation de se reunir tres rapidement; elle le fera le 20 decembre prochain. C'est une question qui preoccupé aussi M. Arata.

Deuxiemement, les prefets ont d'ores et deja des moyens pour venir en aide materiellement aux personnes qui ont besoin d'un secours immediat.

Troisiemement, deux sections de l'unite de securite civile de Brignolles sont sur place et font un travail extraordinaire pour porter secours aux victimes.

Quatriemement, une station d'epuration et de traitement et de distribution de l'eau a ete mise en place a Narbonne. Ainsi il peut etre repondu aux besoins en eau potable.

Enfin, cinquiemement, l'etablissement de soutien logistique de Marseille est sur place...

M. Renaud Muselier. Tres bien !

M. le ministre de l'interieur. ... et a fourni 400 couchages complets aux personnes les plus demunies.

Ainsi, s'agissant de l'indemnisation comme des secours immediats, le ministere de l'interieur et les ministeres concernes ont ete sur place d'une tres grande efficacite. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

## Données clés

**Auteur** : [M. Madalle Alain](#)

**Circonscription** : - RPR

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2060

**Rubrique** : Risques naturels

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 décembre 1996, page 8184

**Réponse publiée le** : 11 décembre 1996, page 8184

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996